

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 147

présenté par

M. Morel-À-L'Huissier, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Taupiac, Mme Youssouffa, M. Saint-Huile, M. Warsmann, M. Guy Bricout, M. Serva, M. Pancher, M. Panifous, M. Molac, M. Naegelen, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Jean-Louis Bricout, Mme Froger, M. Castellani, Mme Descamps, M. Colombani et M. de Courson

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.